

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT**

**Arrêté du 27 août 2009 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialités « droit social et administration générale des affaires maritimes » et « pêches, cultures marines et environnement »**

NOR : *DEVL0916417A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 27 août 2009, le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialités « droit social et administration générale des affaires maritimes » et « pêches, cultures marines et environnement », est fixé à 8.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

Droit social et administration générale des affaires maritimes :

- concours externe : 3 places (\*) ;
- concours interne : 3 places (\*) .

Pêches, cultures marines et environnement :

- concours externe : 1 place ;
- concours interne : 1 place .

---

(\*) Dont 1 poste en externe et 1 en interne pour l'ENIM.